

20 mai 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois de mai deux mille vingt (20-05-2020) à compter de 17 heures (17 h) sur Webex, étaient présents, les maires suivants, chacun s'étant identifié individuellement :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, par téléphone;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, par téléphone;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, par téléphone;

Étaient absents :

- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

Re 20-05-97

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 17h.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 17 h 07.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 20-05-98

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Réouverture du bureau administratif de la MRC au public;
- Déclaration de la MRC de Mékinac pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité;
- Fonds de développement du territoire (FDT) :
 - Modification de l'affectation d'enveloppe pour certains projets déjà autorisés;
 - Adoption du rapport d'activités au 31 mars 2020;
 - Autorisation d'achat d'un écran géant;
- Programme d'urgence en soutien aux entreprises;
- Comité d'investissement commun (CIC) :
 - Ratification des décisions et approbation des recommandations;
 - Autorisation d'ouvrir un compte de caisse pour le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);
- Confirmation d'embauche pour le poste de Coordonnateur au développement de la zone agricole;
- Nomination d'un représentant de la MRC au sein du CA de la SADC de la Vallée de la Batiscan;
- Renouvellement de l'adhésion annuelle de la Corporation de développement communautaire de Mékinac;
- Mise à niveau du logiciel de la géomatique;
- Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies modifiée pour les Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Entente avec Service Cité Propre pour le confinement d'un camion en cas de radioactivité;

- Programme d'aide aux villégiateurs :
 - Priorisation des projets;
 - Autorisation de réalisation de travaux dans les Territoires non organisés (TNO);
- Compensation financière pour le projet de rampe de mise à l'eau dans les TNO qui porte atteinte aux milieux humides et hydriques;
- Projet d'amélioration des routes 1 et 11 dans les TNO;
- Varia :
 - Demande de remboursement des intérêts des emprunts temporaires;
 - Motion de remerciement à l'égard de madame Nathalie Groleau;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 avril 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 20-05-99

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	94 400.89
<u>Déplacement des employés (es)</u>	1 346.96
<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	424.86
<u>Rémunération des maires (avril)</u>	8 586.19
<u>Fournisseurs de biens et services</u>	
Telus	165.99

Telus mobilité	240.78
Xittel (téléphone)	664.44
Xittel (internet)	609.37
Servitech	6 738.82
Distribution Vithemon	50.00
RREMQ	14 114.23
La Capitale	10 247.21
Xérox Canada	925.35
Monsieur Marcel Perron	1 377.28
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 226.21
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p)	37 209.69
Direction de la Gestion du fonds du MERN	250.00
Syndicat régional des employés municipaux	2 157.61
Androïde	573.62
Fournitures de bureau Denis	965.16
Service de paie Desjardins	225.37
Hydro-Québec	1 070.94
CARRA	244.22
Microgest informatique	4 639.13
Visa:	
InReach	41.95
Journaux et revues	11.50
Cotisation	40.25
Registre foncier	97.00
Informatique	1 668.12
Service de cartes Desjardins (interac)	47.94
Fonds des registres	126.00
CTAM	25 000.00
Commission scolaire de l'Énergie	5 221.87
Bad boy Design	250.65
Ville de St-Tite (permis)	25.00
Boutique Fleur de Mai	75.00
Centre d'expertise et de recherches en infrastructures urbaines	908.30
Régie des Incendies du Centre Mékinac	1 029.73
Savonnerie BL 1988 Enr	199.15
Équipement d'arpentage Cansel Inc.	1 724.62
Redistribution collecte sélective	
Municipalité de Grandes-Piles	7 531.00
Municipalité d'Hérouxville	22 005.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	21 718.00
Municipalité de St-Adelphe	16 023.00
Municipalité de Ste-Thècle	40 875.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	5 173.00
Municipalité de St-Séverin	14 541.00

Municipalité de St-Tite	62 897.00
Municipalité de Trois-Rives	6 807.00

Total fournisseurs : 317 732.50

Fonds de développement du territoire

Groupe conseil MCG	4 920.93
Corporation de développement Hérouxville	15 000.00
Location St-Tite	1 500.00
Finition de joints Gaétan Gingras	1 000.00
Resto-bar le Brinadon	1 030.00
Marché Pronovost	285.00
Grano-Vrac	570.00
Maison des Trois Colombes	25 000.00
Boutique Mélany	135.00
9077-1239 Québec Inc. (La bouffe des Chutes)	710.00

Total FDT : 50 150.93

Développement économique

Ôze publicité	97.73
Tremblay Bois Mignault Lemay	3 462.81
Claude Grenier Ressources humaines	4 266.72
Équifax	38.11

Total Développement économique : 7 865.37

FLI/FLS

Acceo solutions FLI	35.01
Acceo solutions FLS	35.01

Total FLI/FLS : 70.02

Communauté entrepreneuriale

Chambre de commerce de Mékinac	1 000.00
Café aux cinq sœurs	100.00

Total Entrepreneuriat : 1 100.00

Promotion Touristique

Télus	98.22
Microgest informatique	2 392.39
Tourisme Mauricie	908.30

Total Tourisme : 3 398.91

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	2 092.54
-------------------------------	----------

Total Rénovation de l'habitat : 2 092.54

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	126.04
Ressorts Grand-Mère	185.11

Total Baux de villégiature : 311.15

Cour municipale

Ministre des Finances	14 476.00
Thomson Reuters	812.70
Purolator	51.78
Icimédias	219.60
Bavac	1 354.00

Total Cour municipale : 16 914.08

Grand total : 504 394.40

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	29.12
Tremblay Bois Mignault Lemay	807.47

Total : 836.59

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

BC2	1 007.04
Ministère de la Sécurité publique (SQ)	62 041.00
Quote-part 2e versement	22 145.00
Martin Picard ing f	3 191.71
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 120.05

Total : 89 504.80

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 20 mai 2020.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 20-05-100

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 20 mai 2020 totalisant 504 394.40 \$ pour la MRC, 836.59 \$ pour le parc industriel régional et 89 504.80 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le ministre des Transports, François Bonnardel, nous informe qu'on nous versera, sous peu, la somme de 50 000 \$ à titre de premier versement pour l'année 2020 pour le transport collectif en milieu rural;
- Résolution 20-05-06-04 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et le support professionnel offert aux MRC par la firme KPMG;

APPUI À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES : SUPPORT PROFESSIONNEL AUX MRC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la résolution 20-05-06-04 de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Assistance aux MRC et aux territoires équivalents du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a octroyé un contrat à la firme KPMG pour offrir un support professionnel aux MRC pour l'analyse des dossiers sans les consulter alors cette compétence leur a été accordée;

CONSIDÉRANT QUE la firme KPMG ne connaît pas les réalités et les particularités entrepreneuriales de chaque région;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat aurait pu être donné à des firmes locales encourageant ainsi l'économie locale à chaque région;

Re 20-05-101

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

- D'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges;
- De demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation de débloquer les fonds nécessaires pour l'embauche de personnes en matière de développement économique tel que prévu au budget provincial plutôt que de donner des contrats à des firmes externes;
- De demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation de remettre une copie de l'entente signée avec la firme KPMG aux MRC qui en font la demande;
- De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Champlain, madame Sonia Lebel et la députée de Laviolette-St-Maurice, madame Marie-Louise Tardif.

- Adopté à l'unanimité -

Dépôt de la correspondance

Re 20-05-102

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Réouverture du bureau administratif de la MRC au public

Considérant les circonstances actuelles, ce point sera traité à la séance de juin.

Déclaration de la MRC de Mékinac pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que

l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

Re 20-05-103

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que la MRC de Mékinac adopte la déclaration suivante :

DÉCLARATION DE LA MRC DE MÉKINAC POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ (Déclaration)

PRINCIPES & VALEURS

SOLIDARITÉ, ÉGALITÉ & COOPÉRATION

La MRC de Mékinac adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

La MRC de Mékinac considère que l'entraide et la solidarité, entre citoyens, passent par des échanges respectueux. La principale richesse de notre territoire, outre la qualité de vie des citoyens, est l'apport des personnes qui y vivent et leur sentiment d'appartenance à la MRC de Mékinac.

RESPECT PROFOND ET MUTUEL

Il est important pour la MRC de Mékinac d'entretenir des liens respectueux dans une communauté ouverte aux autres, la nôtre. La tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la MRC de Mékinac adhère.

ACCUEIL, OUVERTURE ET INCLUSION

Notre porte est grande ouverte, la MRC de Mékinac a le souci d'un accueil chaleureux et bienveillant pour tous. La MRC de Mékinac et les municipalités représentent le milieu de vie, le lieu où habitent les personnes et le territoire d'appartenance.

Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

ENGAGEMENTS

Par la présente DÉCLARATION DE LA MRC DE MÉKINAC POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ, la MRC de Mékinac se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

- Adopté à l'unanimité -

Fonds de développement du territoire (FDT)

Modification de l'affectation d'enveloppe pour certains projets déjà autorisés

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-03-56 relativement à l'acceptation des projets dans le cadre du FDT et du Fonds Région Ruralité – Volet 2;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-03-76 relativement à la création d'un programme d'urgence en soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'affectation de fonds de certains projets;

Re 20-05-104

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de modifier le fonds affecté et d'engager les projets suivants dans l'enveloppe du FDT :

FDT-R-20-05 - Réalisation d'une infrastructure Pumptrack

Municipalité de Lac-aux-Sables

20 000 \$ ou max 14 % des coûts du projet

FDT-R-20-13 - Agrandissement bâtisse industrielle pour le développement d'une entreprise sur le territoire

SIM

300 000 \$

Programme d'urgence soutien aux entreprises

MRC de Mékinac

100 000 \$

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du rapport d'activités au 31 mars 2020

CONSIDÉRANT le rapport annuel du FDT, en date du 31 mars 2020, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ledit rapport, de le déposer auprès du MAMH et sur le site de la MRC, en tant que reddition de compte;

Re 20-05-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'approuver le rapport annuel du FDT en date du 31 mars 2020, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation d'achat d'un écran géant

CONSIDÉRANT qu'une somme de 10 000 \$ a été réservée dans le Fonds de développement du Territoire en 2017 pour des projets culturels;

CONSIDÉRANT que tous les festivals et activités ont été annulés cet été;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible de faire des visionnements de films en plein air en respectant la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT qu'aucune entreprise sur le territoire a un écran géant;

Re 20-05-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser l'achat d'un écran géant gonflable au coût de 7 500 \$ excluant les taxes. Les sommes seront perçues à même l'enveloppe de 10 000 \$ allouée aux projets culturels.

- Adopté à l'unanimité -

Programme d'urgence en soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-03-76 relativement à la création d'un programme d'urgence en soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied de ce programme d'aide vient soutenir les entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le succès remporté par les mesures mises en place et que d'autres sont à venir;

Re 20-05-107

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'ajouter une somme supplémentaire de 50 000 \$ provenant du Fonds Région Ruralité, volet 2, au Programme d'urgence en soutien aux entreprises.

- Adopté à l'unanimité -

Comité d'investissement commun (CIC)

Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 19 mai 2020, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-05-108

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

D.H. Électronique inc.

6 944\$ FDT Entreprises privées, volet soutien aux entreprises;

Financements FLI Covid-19

Cinq demandes de financements ont été reçues en lien avec la situation actuelle de la COVID-19. Sur les cinq demandes, trois ont été accordées :

Club de golf Tawachiche : 25 000 \$, FLI COVID-19;

Camping Lac-et Forêt : 30 000 \$, FLI COVID-19;

Les Spectacles productions DLM inc. : 50 000 \$, FLI COVID-19;

Moratoire complet

Considérant les impacts économiques occasionnés par la COVID-19, la MRC de Mékinac octroie un moratoire complet de trois mois supplémentaires (juin, juillet et août) sur ses financements FLI et FLS à toutes les entreprises de son portefeuille.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation d'ouvrir un compte de caisse pour le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT le contrat de prêt signé avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation en lien avec la création du nouveau programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'ouvrir un nouveau compte de caisse pour faciliter la gestion et le suivi de ce nouveau programme;

Re 20-05-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à procéder à l'ouverture de ce nouveau compte et que monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Yvon Bourassa, préfet suppléant et madame Nathalie Groleau, directrice générale soient autorisés à signer au compte.

- Adopté à l'unanimité -

Confirmation d'embauche pour le poste de Coordonnateur au développement de la zone agricole

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-26 autorisant la MRC à afficher un poste de coordonnateur au développement de la zone agricole;

Re 20-05-110

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de confirmer l'embauche de madame Pascale Dion au poste de coordonnateur au développement de la zone agricole rétroactivement au 4 mai 2020, à raison de trois jours par semaine et ce, aux conditions déjà établies dans la convention collective.

- Adopté à l'unanimité -

Nomination d'un représentant de la MRC au sein du CA de la SADC de la Vallée de la Batiscan

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil de la MRC de Mékinac qui siègera au conseil d'administration de la SADC;

Re 20-05-111

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de nommer monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac à titre de représentant de la MRC de Mékinac au sein du conseil d'administration de la SADC.

- Adopté à l'unanimité -

Renouvellement de l'adhésion annuelle de la Corporation de développement communautaire de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation de développement communautaire de Mékinac;

Re 20-05-112

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu de renouveler notre adhésion annuelle pour un montant de 55 \$.

- Adopté à l'unanimité -

Mise à niveau du logiciel de la géomatique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à niveau notre logiciel pour la géomatique;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Fijitsu pour l'installation et la configuration de la nouvelle version de GOcitéWeb;

Re 20-05-113

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser l'acquisition de la nouvelle version de GOcitéWeb pour un montant de 8 325 \$ plus taxes. La moitié de ce montant sera prélevé à même le budget d'acquisition d'équipements informatiques et l'autre moitié dans le surplus de l'évaluation.

- Adopté à l'unanimité -

Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies modifiée pour les Territoires non organisés de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-45 concernant l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies pour les Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'article 9 concernant l'indexation des coûts a été ajouté à l'entente;

Re 20-05-114

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies modifiée.

- Adopté à l'unanimité -

Entente avec Service Cité Propre inc. pour le confinement d'un camion en cas de radioactivité

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé un contrat avec l'entreprise Service Cité Propre inc. pour la cueillette des matières résiduelles pour sept municipalités;

CONSIDÉRANT que le contrat ne prévoit pas de clause pour des événements liés à la radioactivité;

CONSIDÉRANT qu'en cas de radioactivité, le camion doit être confiné au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le confinement d'un camion occasionne des coûts supplémentaires à l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'une entente avec Service Cité Propre pour assumer une partie des coûts reliés au confinement;

Re 20-05-115

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de signer une entente relative au confinement d'un camion en cas de radioactivité avec l'entreprise Service Cité Propre inc.

- Adopté à l'unanimité -

Programme d'aide aux villégiateurs (PAV)

Priorisation des projets

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles ainsi que l'ensemble des projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

Re 20-05-116

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le financement

des projets suivants, tel que recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau :

Promoteur	Projet	Coût total	PAV
Grandes-Piles	Ch. Lac Clair	20 000 \$	11 200 \$
Lac-aux-Sables	Ch. Tawachiche	41 452 \$	33 300 \$
N-D-de-Montauban	Ch. Lac Seigneur	12 588 \$	9 700 \$
Ste-Thècle	Ch. Canton Lejeune et Dorval	45 113 \$	35 700 \$
Trois-rives	Ch. Domaine public	82 590 \$	65 200 \$
Le Capitanal (Tois-Rives)	Ch Capitanal (ponceau)	6 359 \$	5 000 \$
Club Vlimeux (St-Roch)	Ch de la Colonie	40 615 \$	30 000 \$
TNO	Stationnement Pont	22 378 \$	11 000 \$
TNO	Ch Doucet	75 002 \$	50 000 \$
TNO	Mise à l'eau	136 484 \$	45 700 \$
ZEC Chapeau de Paille	Prêt à camper	146792 \$	30 000 \$
ZEC Chapeau de Paille	Réfection Rte 3	21 299 \$	4 300 \$
ZEC Chapeau de Paille	Rechargement Rte 3	26 715 \$	22 700 \$
ZEC Chapeau de Paille	Signalisation	9 759 \$	8 300 \$
ZEC Chapeau de Paille	Mise à l'eau Lac Island	36 862 \$	31 300 \$
Association Lac Boulter	Ch pour 4 chalets	5 174 \$	4 300 \$

Et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer les ententes de financement requises avec chacun des promoteurs.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de réalisation de travaux dans les Territoires non organisés (TNO)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu un faire un stationnement pour les utilisateurs du Pont Mattawin, d'améliorer le chemin Doucet et de faire une rampe de mise à l'eau, dans les territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

Re 20-05-117

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'investir, par le biais du budget des Territoires non organisés :

- Une somme de 11 000 \$ pour le stationnement;
- Une somme de 25 000 \$ pour le chemin Doucet;
- Une somme de 45 700 \$ pour la mise à l'eau.

- Adopté à l'unanimité -

Compensation financière pour le projet de rampe de mise à l'eau dans les TNO qui porte atteinte aux milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Mélanie Bellemare, coordonnatrice Secteur hydrique, naturel et aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les activités nécessaires du projet de rampe de mise à l'eau dans les territoires non organisés (TNO) comportent des travaux qui affectent le milieu humide et hydrique;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que celle-ci est subordonnée au paiement d'une contribution financière selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que cette contribution sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;

Re 20-05-118

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de verser la somme 4 568.85 \$ afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de mise à l'eau dans les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Projet d'amélioration des routes 1 et 11 dans les TNO

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procède actuellement à une consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 04151;

CONSIDÉRANT que cette planification prévoit une amélioration importante des routes 1 et 11 dans la Réserve faunique du St-Maurice;

CONSIDÉRANT que la vision de l'industrie forestière est de détourner tout le transport forestier du secteur, soit environ 75 000m³ de bois vers ces axes routiers;

CONSIDÉRANT qu'une telle augmentation du transport forestier occasionnera des inconvénients majeurs aux activités de la SEPAQ, en particulier pour les sites d'hébergement des lacs Dunbar et Brown ainsi qu'à l'expérience client de l'ensemble des usagers;

CONSIDÉRANT que l'alternative d'utiliser l'axe de la route 3 devrait être privilégiée pour éviter d'impacter la réserve faunique du St-Mauricie;

Re 20-05-119

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que la MRC de Mékinac de demander au MFFP de voir à ce que le trafic du transport forestier sur les routes de la réserve faunique du St-Maurice ne soit pas supérieur au transport des dernières années, soit plus ou moins 35 000 m³ par année.

- Adopté à l'unanimité -

Demande de remboursement des intérêts des emprunts temporaires

CONSIDÉRANT le fait que les intérêts sur emprunt temporaire sont admissibles dans plusieurs programmes gouvernementaux de financement d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent emprunter la part des dépenses admissibles financées par le gouvernement du Québec sur une période normalement de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que certains programmes utilisent la date reconnue de fin de travaux soit le moment de la signature du certificat de l'ingénieur pour accepter les dépenses admissibles et que dépassé cette date les dépenses ne sont pas reconnues admissibles au financement;

CONSIDÉRANT que pour les coûts de travaux la date du certificat de l'ingénieur est reliée de cause à effet mais que pour l'admissibilité des frais d'intérêts cette date n'est pas représentative;

CONSIDÉRANT que pour demander le financement d'un projet d'infrastructure auprès du ministère des Finances, la municipalité doit avoir terminé le projet et connaître les coûts totaux;

CONSIDÉRANT que le délai moyen entre le moment de la demande de financement et la conclusion de l'appel d'offre effectuée par le ministère des Finances est de quelques mois;

CONSIDÉRANT que les intérêts portant sur la part empruntée au nom du gouvernement sont remboursés semestriellement une fois le financement conclu;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun qu'une municipalité doive absorber la part des intérêts gouvernementaux entre la date de fin de travaux et la résolution de l'appel d'offres octroyant le financement;

Re 20-05-120

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de demander aux différents ministères qui font la gestion de programmes de financement d'infrastructures d'autoriser en dépenses admissibles les frais de financement temporaires jusqu'à la date de la conclusion de l'appel d'offres pour le financement permanent afin que les municipalités puissent faire reconnaître cette dépense admissible durant la période de financement.

- Adopté à l'unanimité -

Motion de remerciement à l'égard de madame Nathalie Groleau

CONSIDÉRANT le décret gouvernemental du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les exigences qu'une telle crise génère en matière de réorganisation du travail et de gestion du personnel;

CONSIDÉRANT l'exceptionnelle efficacité avec laquelle Madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac, a mis en place les mesures appropriées afin d'assurer le maintien des services envers les entreprises et organismes de Mékinac ainsi qu'à la population en général;

Re 20-05-121

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé unanimement et il est résolu que le conseil félicite et remercie chaleureusement Mme Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac, pour les efforts exceptionnels consentis et toute l'efficacité démontrée afin d'assurer la pérennité des services qu'offrent la MRC aux municipalités qui la composent ainsi qu'à sa population.

- Adopté à l'unanimité -

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 20-05-122

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière